

Membre pour Bellechasse, (Mr. Morin.) ayant mis la question préalable, qui ôte la liberté de débattre, et ayant jugé à propos de ne nous point donner les raisons de cette démarche; je me trouvais dans la plus singulière position. Je confesse que je ne comprenais pas comment des hommes qui préconisent l'éducation, qui en font un grief à la Mère-Patrie, pouvaient s'opposer à la réception de requêtes relatives à l'éducation. Je m'attendais avoir mes requêtes reçues; mais quelle a été ma surprise lorsque par une motion préalable, sans débats et même sans prétexte apparent, j'ai vu la majorité accoutumée à suivre le préopinant, me dénier le droit de pétition, acte d'injustice, dont sous le règne du plus affreux despotisme on n'a jamais vu d'exemple; et cela dans un temps où la Chambre se prépare à se suicider elle-même, et quand le délai pour pétitionner expire demain. Je ne demandais qu'une chose, c'était de laisser ces requêtes sur la table; je n'exigeais pas que la Chambre en prit connaissance, et mes constituans ne s'y attendaient pas, si la Chambre ne doit point procéder aux affaires.

Mr. BERTHELOT: Quoique le délai pour pétitionner expire, la Chambre aura égard aux circonstances actuelles, et se départira de ses règles relativement au délai pour pétitionner.

Mr. MORIN: L'Hon. préopinant, M. Guey, ne trompera pas sans doute la Chambre sur la bonne foi de ses reproches, mais il pourrait en imposer au public, lorsqu'il dit qu'on lui dénie le droit de pétitionner. La Chambre ne lui dénie point ce droit; elle dit seulement que le moment n'est pas opportun, et qu'il pourra revenir dans un autre temps. Peut-il essayer d'insinuer que ses requêtes ne sont refusées que parcequ'elles viennent d'un certain côté, d'une certaine population, lorsque pas une autre requête n'est présentée, et que toutes les affaires du Pays sont arrêtées? Il n'y a point d'acception de personnes. Il (Mr. G.) ne peut pas non plus se plaindre d'avoir été privé de débattre, lorsque tous les Membres l'ont été comme lui. Croit-il aussi que la Chambre s'oppose à l'Education, au moment qu'elle est traitée dans les dépêches du Comté d'Aberdeen, qui viennent d'être lues, avec toutes les prétentions, la brutalité, l'ignorance, et l'absurdité d'un Tory.

Mr. Guey: Il y a contradiction au moins à permettre à Mr. Bedard de présenter son rapport de Comité.

Chambre en Comité Général sur les Bills temporaires:

Mr. POWELL suggère à Mr. Bedard, qui conduit la mesure, d'ajouter deux ou trois mots en amendement aux clauses d'un de ces bills; d'où Mr. l'Orateur prend occasion de prononcer un discours dont voici la substance: Lorsque la Chambre a déclaré qu'elle ne pouvait procéder aux affaires, nous ne devons pas nous engager dans des démarches propres à prolonger la session. En introduisant des amendemens dans ce Bill, on fournit au Conseil l'occasion d'en faire aussi. Il n'y a eu encore aucun Bill de passé au Conseil; on doit au moins lui donner la chance de concourir dans ce Bill, qu'il a déjà passé, afin qu'au moins un acte soit passé dans cette session, et qu'on puisse dire que conformément à l'acte constitutionnel il y a eu session dans l'année.

Lorsque le Gouverneur récidive ses agressions contre la Chambre, en refusant les contingens il n'y a pas lieu à recevoir des pétitions. Déjà le Journal, dont chaque feuille coûte beaucoup, est chargé de requêtes et de motions: nous devons cesser les dépenses, puisque nous n'avons pas d'argent. Nous sommes dans l'attente des résultats d'une prétendue délibération, qui ne doit point nous retenir longtemps, et qui n'est que ridicule, lorsque l'Exécutif a en un an pour se consulter, et délibérer. Il ne doit pas croire qu'il nous retiendra encore deux mois, parceque nous sommes restés huit jours sans lui demander les contingens, qu'on devait exiger le premier; afin d'avoir le plaisir de nous faire manquer à nos engagements et de nous dire qu'il ne nous accordera rien. Il doit faire le sacrifice de son amour-propre, en nous accordant cette année les contingens qu'il nous a refusés l'année dernière, si toutefois il a voulu attendre une session avec bonne foi; il ne doit pas s'attendre que les représentans du peuple, qui ont besoin du respect public pour faire le bien, sacrifieront et les principes et leur honneur, en lui passant un Bill d'indemnité. Puisqu'il ne pouvait vouloir une session, sans se voir contraint de se contredire, il devait avoir la force de s'y résoudre, ou demander son rappel, à moins que son but, en restant dans ce pays, ne soit de mettre des entraves au bonheur du peuple, et d'exercer sa vengeance. Au moins ne devait-il pas dissimuler; car il y a dissimulation à demander des délais pour une feinte délibération.

M. POWELL: Je ne m'attendais que quelques mots d'observation de ma part souleverait une si longue discussion, tout à fait en dehors du sujet. Je n'avais suggéré tout au plus que d'ajouter trois mots à une des clauses du Bill, suggestion à laquelle toutefois je ne tiens pas.

Mr. Guey: D'après les motifs donnés d'abord, je suis bien disposé à ne pas insister sur aucun amendement au bill; mais je dois dire un mot sur la discussion qu'on s'est permise hors de la question.

Il n'y a rien de plus vrai que les notions des peuples différent beaucoup sur le point d'honneur: les Turcs se laissent pousser la barbe et se coupent les cheveux; et portent le deuil en blanc, et c'est leur point d'honneur; les Nègres écrasent le cartilage du nez de leurs enfans nouveaux nés; pour le leur rendre plus charmant; les Chinois pressent les pieds de leurs femmes, au point de ne les leur rendre pas plus gros que le pouce; (ordre) après l'Hon. Orateur, il me sera permis de faire faire une promenade aux Honorables Membres; dans un moment je reviendrai au Canada: mon but pour le présent est de faire voir combien sont différens les goûts des nations.

Le grand honneur dans les Etats du grand Lama du Thibet est de manger certaines pastilles de sa seigneurie; et dans les Indes, suivant le rite des Brahmes, de s'enduire le corps d'excrémens de vache; (ordre, ordre), enfin dans d'autres pays, on se tatoue le corps; on se le peint de différentes couleurs; tant sur le point d'honneur les opinions varient. Je suis entré dans ces détails, parceque l'Hon. Orateur a touché cette question. Il trouve comme le comble du déshonneur de passer un Bill d'indemnité: sur ce sujet mon opinion diffère de la